



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9840^e

séance

Vendredi 17 janvier 2025, à 15 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Bendjama	(Algérie)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Geng Shuang
	Danemark	M ^{me} Lassen
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Wu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Grèce	M. Sekeris
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Pakistan	M. Akram
	Panama	M. Moscoso
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . .	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M. Kanu
	Slovénie	M ^{me} Jurečko
	Somalie	M. Osman

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

* Nouvelle publication, le 10 mars 2025, pour raisons techniques.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et de la République arabe syrienne, ainsi que la représentante du Liban, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ; et le général Patrick Gauchat, Chef de mission et Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité sur la situation concernant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Je commencerai par un exposé sur la FINUL, et ensuite, le général Gauchat présentera un exposé sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD).

Comme je l'ai indiqué au Conseil cette semaine, le 13 janvier, l'accord de cessation des hostilités entre le Liban et Israël, bien que fragile, tient toujours. Dans le cadre de la visite du Secrétaire général au Liban, qui est toujours en cours, j'ai aujourd'hui eu l'occasion de me rendre dans la zone d'opérations de la FINUL, avec le Secrétaire général, bien sûr, et nous avons pu constater par nous-mêmes la situation sur le terrain. Nous nous sommes également entretenus avec des représentants de l'Armée libanaise et le Premier Ministre par intérim à Beyrouth. D'après ce que j'ai observé et d'après ce dont nos interlocuteurs nous ont fait part, les autorités libanaises sont déterminées à respecter leurs engagements au titre de l'accord de cessation des hostilités et de la résolution 1701 (2006). Et je le répète : l'ONU, notamment la FINUL, est absolument déterminée à appuyer les parties à cet égard.

L'Armée libanaise était déployée dans 93 zones au sud du Litani au 15 janvier, contre, selon les estimations, 10 zones au 27 novembre 2024. La FINUL a appuyé l'Armée libanaise dans son déploiement dans nombre de ces zones. Dans le cadre d'un plan visant à déployer 6 000 soldats supplémentaires au sud du Litani, l'Armée libanaise a déployé 262 nouvelles recrues dans le secteur du Litani-Sud, tandis que 673 autres recrues suivent une formation. Six cents autres personnes font actuellement l'objet d'un examen préalable au recrutement. Je salue les efforts déployés par le Comité technique militaire pour le Liban, avec la participation de plusieurs pays fournisseurs de contingents, qui appuie également l'Armée libanaise dans ses efforts de recrutement et de déploiement.

Pour faciliter une coordination plus étroite avec l'Armée libanaise, la FINUL a posté un officier de liaison au quartier général du secteur du Litani-Sud de l'Armée libanaise. Avec des capacités supplémentaires dans le sud et un engagement renouvelé de l'Armée libanaise à s'acquitter de ses obligations au titre de la résolution 1701 (2006), nous nous attendons à ce que la collaboration avec la FINUL s'améliore encore à l'avenir.

Nous nous réjouissons d'apprendre qu'un plan de retrait échelonné des Forces de défense israéliennes (FDI) et de déploiement de l'Armée libanaise a été présenté à la réunion du Mécanisme d'application de la cessation des hostilités, le 6 janvier. Cependant, à 10 jours de la fin de la période de 60 jours qui a été fixée pour le retrait des forces israéliennes du Liban, Israël continue de procéder à des démolitions de tunnels, de bâtiments et de terres agricoles. Quelques frappes aériennes ont également été signalées, ainsi que des violations continues de l'espace aérien libanais. En outre, la FINUL continue de détecter des trajectoires de projectiles tirés du sud vers le nord de la Ligne bleue, bien que leur nombre soit nettement inférieur à celui d'avant le 27 novembre 2024. La FINUL n'a détecté que trois trajectoires de projectiles tirés du nord vers le sud de la Ligne bleue depuis le 27 novembre 2024, et aucune depuis le 2 décembre 2024.

Étant donné que les FDI ont déclaré que leurs actions visaient les biens et le personnel du Hezbollah, la présence continue des FDI au Liban constitue une violation de la résolution 1701 (2006). Nous exhortons les FDI à se retirer du territoire libanais, en tout cas avant la fin de la période prévue dans l'annonce de la cessation des hostilités.

L'année dernière, la présence de personnels armés, biens et armes non autorisés en grand nombre, liés au Hezbollah et à d'autres groupes armés non étatiques au sud du Litani, en violation flagrante de la résolution 1701 (2006), a été confirmée. Nous constatons avec satisfaction que l'Armée libanaise a fait preuve d'une plus grande détermination à remédier à cette situation ces dernières semaines. La mission a elle-même localisé 116 caches d'armes et de munitions, notamment des lance-roquettes, des roquettes, des mines antichars et des fusils. Elle a également constaté l'existence de tunnels et d'installations qui pourraient être du Hezbollah. Dans tous ces cas, la FINUL a informé l'Armée libanaise pour qu'elle prenne les mesures qui s'imposent. Il est essentiel que les autorités libanaises continuent à prendre des mesures concrètes pour s'acquitter de leurs engagements au titre de l'accord de cessation des hostilités et de la résolution 1701 (2006). Le Secrétaire général soulignera bien entendu ce message lors de ses rencontres, demain à Beyrouth, avec le Président nouvellement élu du Liban, le Président du Parlement et le Premier Ministre désigné. Dans le même temps, la FINUL ajuste son dispositif et ses activités opérationnelles pour appuyer la cessation des hostilités, conformément au mandat que lui confère la résolution 1701 (2006). Nous espérons certainement qu'avec la nouvelle dynamique politique et la nouvelle configuration politique au Liban, la FINUL aura, à mesure que nous avançons, plus de manœuvre d'action et d'appui politique, pour s'acquitter pleinement de son mandat.

La mission travaille avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents pour déployer davantage des capacités dans les domaines du déminage, de la destruction des engins non explosés et du génie afin de déminer les routes et de faciliter la reprise de toutes les fonctions de patrouille et de surveillance dans toute la zone d'opérations. Dans le même temps, la FINUL intensifie ses activités opérationnelles dans les zones où la situation en matière de sécurité le permet. Il s'agit notamment des zones situées plus au nord de la Ligne bleue, dans le secteur ouest. La FINUL mène actuellement en moyenne 50 activités opérationnelles et 28 activités logistiques par jour, contre seulement 16 par jour au total avant le 27 novembre 2024, et elle continuera de renforcer et d'étendre ses opérations. La mission s'efforcera également d'utiliser la technologie pour améliorer sa capacité de surveillance le long de la Ligne bleue et dans toute sa zone d'opérations. Le fait pour les parties de donner leur accord pour que la FINUL ait recours à la technologie sera une preuve de leur engagement continu à respecter l'accord de cessation des hostilités et à prendre des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006). En outre, la FINUL élabore et ajuste en permanence ses messages publics afin de lutter contre la mésinformation et la désinformation et de

mieux faire comprendre au public les fonctions dont elle est chargée, dans le cadre d'une stratégie de communication de plus en plus solide.

La FINUL surveille et signale les violations de la résolution 1701 (2006), et nous continuerons à rendre compte de ces violations au Conseil.

En ce qui concerne le mécanisme présidé par les États-Unis d'Amérique, avec la participation de la France, nous demandons instamment aux parties d'utiliser ce cadre pour régler les questions en suspens par la coordination, plutôt que par des mesures unilatérales. En concertation avec les parties, les États-Unis et la France, la FINUL communique au mécanisme des informations relatives aux violations de la résolution 1701 (2006), avec le consentement des parties.

Pour appuyer la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006), il est primordial que la mission jouisse d'une liberté de circulation sans restriction et bénéficie d'un plein accès à toute sa zone d'opérations. Actuellement, sept semaines après la cessation des hostilités, la plupart des contingents restent souvent confinés à leurs bases et doivent parfois s'abriter dans des abris souterrains fortifiés, notamment en raison de l'activité militaire des FDI à proximité ou des avis des FDI qui recommandent aux membres de la FINUL de se mettre à l'abri pour protéger leur sûreté et leur sécurité. Un exemple notable de cette situation s'est produit le 6 janvier lorsque des membres de la FINUL au poste de commandement de Naqoura se sont mis à l'abri pendant environ trois heures au petit matin alors que les FDI procédaient à des démolitions à proximité. Dans l'après-midi du 6 janvier, les FDI ont commencé à se retirer des environs de Naqoura, au même moment que se tenait la réunion du mécanisme organisée par la FINUL.

Les activités opérationnelles de la FINUL sont en outre limitées par la présence d'engins non explosés et de barrages routiers des FDI à divers endroits dans la zone d'opérations et par les ingérences d'habitants de ces localités. La mission a protesté contre toutes les restrictions de mouvement qui lui sont imposées par les parties, et nous soulignerons ces messages lors de nos réunions avec les responsables libanais cette semaine. Malgré ces difficultés, les opérations de la mission s'intensifient et leur nombre augmente.

Étant donné que les FDI ne répondent que peu, voire guère, aux appels à la déconfliction de la mission, celle-ci s'est adaptée à un système de notification pour les mouvements opérationnels et logistiques critiques. La mission continue de collaborer avec les Forces de défense israéliennes pour obtenir la levée des restrictions de niveau 2, qui imposent à son personnel de rester dans les bases, afin de pouvoir revenir au niveau 1, c'est-à-dire à une activité normale, dans tous les endroits où les FDI ne sont plus présentes.

Malgré les difficultés persistantes, nous avons des raisons d'être optimiste, ainsi qu'une forte volonté de ne pas revenir en arrière. Il faut que les communautés du sud du Liban et du nord d'Israël soient convaincues qu'il y a de la sécurité et de la stabilité le long de la Ligne bleue. Les résidents du sud du Liban continueront d'y retourner à mesure que les forces israéliennes se retireront et que les efforts de reconstruction s'accéléreront. Nous notons également qu'Israël a présenté un plan pour le retour de ses résidents dans les communautés qui vivent à proximité de la Ligne bleue en mars 2025.

L'élection d'un nouveau Président au Liban et la désignation d'un Premier Ministre chargé de former un nouveau gouvernement sont des étapes importantes vers le renforcement des institutions de l'État et l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire libanais. À cet égard, un soutien politique et matériel sans équivoque de la part des autorités libanaises pour le déploiement renforcé de l'Armée libanaise au sud du Litani sera essentiel. Le soutien continu des nouvelles autorités libanaises aux opérations de la FINUL sera également crucial. Dans le même

temps, nous encourageons la communauté internationale à renouveler son appui à ces efforts. Nous tenons à renouveler nos sincères remerciements aux États Membres qui fournissent des contingents à la FINUL et au Groupe d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au Liban.

Le général Gauchat, qui occupe temporairement le poste de Chef de mission et Chef d'état-major de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve jusqu'au déploiement de la générale Anita Asmah en février, va maintenant présenter un exposé sur la situation dans la zone d'opérations de la FNUOD. Je tiens à saluer l'efficacité et le dévouement de la FNUOD et du Groupe d'observateurs au Golan. Leur personnel militaire et civil s'acquitte de ses fonctions dans des conditions de plus en plus difficiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Gauchat.

Le général Gauchat (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la situation dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et sur les difficultés auxquelles sont confrontés nos soldats de la paix dans la région du Golan.

La chute du Gouvernement d'Al-Assad, le 8 décembre 2024, a eu des conséquences sur la zone d'opérations et les activités de la FNUOD. Par exemple, l'armée syrienne n'est plus représentée dans le cadre des inspections bimensuelles menées par le Groupe d'observateurs au Golan sur la position militaire des forces de sécurité syriennes, ni dans les discussions sur les violations présumées. Bien que la FNUOD ait maintenu des contacts avec des interlocuteurs syriens pendant les événements récents, la communication de la FNUOD avec la Syrie n'est plus ce qu'elle était. La mission s'efforce d'établir des canaux de communication stables avec les autorités intérimaires. Je prends note des récentes déclarations publiques des autorités intérimaires concernant leur attachement à l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974.

Le personnel de la FNUOD, avec l'aide des observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), reste présent sur toutes les positions qu'il occupait avant décembre 2024. Il poursuit les activités qui relèvent de son mandat, notamment la surveillance et l'observation de la zone de séparation et de la ligne de cessez-le-feu, ainsi que les patrouilles dans la zone de limitation.

Les Forces de défense israéliennes (FDI) sont toujours présentes dans la zone de séparation. Elles continuent d'effectuer des travaux de construction à l'intérieur de la zone de séparation au moyen d'équipements lourds. Elles ont également installé du matériel de communication à l'intérieur de la zone. Les FDI ont informé la FNUOD qu'elles

« pénétreraient dans la zone de séparation à titre de mesure défensive temporaire pour éviter qu'elle ne soit occupée par des groupes armés non étatiques à la suite du retrait des autorités syriennes ».

La FNUOD a informé ses homologues israéliens que leur présence et les mesures qu'ils prennent dans la zone de séparation constituent une violation de l'Accord sur le dégagement des forces de 1974, et la FNUOD continue de souligner, dans ses échanges avec ces homologues, la nécessité de respecter pleinement l'Accord. Je dois réaffirmer que l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974 reste valide.

Tous les mouvements opérationnels du personnel des Nations Unies dans la zone de séparation, y compris les patrouilles et les mouvements logistiques, sont gênés par la présence des FDI et les barrages routiers dans la zone. Alors que le nombre de mouvements opérationnels et logistiques essentiels de la FNUOD était auparavant d'environ 55 à 60 par jour, il n'effectue actuellement qu'une dizaine de mouvements logistiques essentiels par jour dans la zone de séparation. Mais dans le même temps, la FNUOD et le Groupe d'observateurs au Golan ont pu adapter leurs opérations dans la zone de limitation dans le secteur bravo et ont augmenté le nombre de patrouilles de 10 à 40 par semaine. La FNUOD a également pu neutraliser quelques unités de munitions non explosées qui se trouvaient dans des zones publiques du secteur bravo et qui représentaient un danger pour la population.

Les habitants de la zone de séparation ont fait appel à la FNUOD pour demander aux FDI de quitter le centre de leurs villages et de lever les barrages routiers qui entravent leurs activités agricoles. Ils ont protesté contre le fait que les FDI perturbent leurs communautés, et ils ont exprimé leur crainte, signalant des cas de dommages et de destructions qui auraient été causés à des routes, des stations de pompage d'eau et des panneaux solaires par des chars de combat des FDI. Un certain nombre de résidents ont également protesté contre les fouilles effectuées par les FDI dans leurs villages, et certains ont indiqué que des membres de leur famille avaient été arrêtés. La FNUOD est en contact avec les autorités israéliennes, y compris les FDI et le Ministère des affaires étrangères à cet égard, et récemment, plusieurs discussions ont donné lieu à des échanges positifs et des progrès réels.

Il est impératif que les soldats de la paix des Nations Unies soient autorisés à accomplir leur mission sans entrave. La mission a toujours appelé toutes les parties à maintenir le cessez-le-feu, à s'abstenir de tout acte contraire à l'Accord sur le dégagement de 1974 et à respecter la FNUOD et son mandat. La mission reste en contact avec les FDI pour s'assurer qu'elle peut poursuivre ses activités opérationnelles en toute sécurité, sans entrave à sa liberté de circulation, afin de s'acquitter pleinement de son mandat.

Aucune force ne doit être présente dans la zone de séparation et aucune activité ne doit y être menée, à l'exception de celles de la FNUOD. Il est impératif que toutes les parties respectent leurs obligations au titre de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces et qu'elles en respectent les modalités afin de préserver la stabilité dans le Golan.

Nous comptons sur l'appui continu des États Membres pour que la FNUOD continue de disposer de tous les moyens et ressources dont elle a besoin pour mener à bien ses activités opérationnelles. La Mission doit reprendre toutes ses activités, comme le prévoit l'Accord sur le dégagement des forces signé par les parties et conformément à la résolution 350 (1974).

Je voudrais terminer en renouvelant nos sincères condoléances à la famille du général de brigade Amitabh Jha, qui est décédé le 23 décembre dernier, au cours de son tour de service en tant que commandant adjoint de la FNUOD.

Je remercie les pays qui fournissent du personnel militaire à la FNUOD et à l'ONUST de leurs contributions indispensables, qui sont des facteurs clefs permettant à la Force de s'acquitter de son mandat. Je salue l'efficacité et le dévouement du personnel militaire et civil de la FNUOD et du Groupe d'observateurs au Golan.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le général Gauchat de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et le général Patrick Gauchat, Chef de

mission et Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), de leurs exposés détaillés sur la situation dans les zones d'opération des Casques bleus au Liban et dans les hauteurs du Golan. Nous remercions également la présidence algérienne d'avoir organisé la présente séance.

Dans un contexte de vives tensions dans la région, il est capital que les États Membres de l'ONU et le Conseil de sécurité soient prêts à défendre les soldats de la paix face aux menaces directes qui pèsent sur leur sécurité et aux obstacles qui entravent l'exécution de leur mandat. C'est précisément de cela dont dépend l'avenir du maintien de la paix, car il est tout simplement impossible pour les missions de maintien de la paix d'avoir de la crédibilité sans le soutien ferme de tous les membres du Conseil de sécurité.

Il ressort clairement des exposés que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) sont confrontées au même problème, à savoir les actions arbitraires d'Israël dans les zones où ces missions sont déployées, en violation des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que d'accords internationaux.

Au Liban, lors de la récente invasion terrestre, des unités des Forces de défense israéliennes ont occupé une partie du territoire au nord de la Ligne bleue et ont attaqué des installations de la FINUL, notamment à l'aide de chars d'assaut. Au plus fort de la guerre, les dirigeants militaires et politiques israéliens ont même exigé le retrait des forces de maintien de la paix du sud du Liban, en violation des résolutions 1701 (2006) et 2749 (2024). Les soldats de la paix ont eu le mérite de ne pas faiblir face à ces menaces directes et de ne pas reculer d'un pas. Nous sommes convaincus que leur position ferme, avec l'appui des membres du Conseil de sécurité, des pays fournisseurs de contingents et du Secrétariat, a contribué à la conclusion rapide d'un accord de cessez-le-feu au Liban le 26 novembre 2024.

Malheureusement, à l'approche de l'expiration du délai de 60 jours fixé dans l'accord sur le Liban, de nombreuses dispositions du document sont encore loin d'être mises en œuvre, comme l'a indiqué l'ONU elle-même. Selon certaines informations, Jérusalem-Ouest a fait savoir qu'elle avait l'intention de garder le contrôle de trois hauteurs stratégiques dans le sud du Liban. Israël continue de violer l'espace aérien, notamment en menant des frappes aériennes arbitraires. Des bombardements israéliens à proximité immédiate de soldats de la paix ont également été signalés. Les destructions massives d'infrastructures civiles et d'habitations par Israël, ainsi que l'interdiction faite aux Libanais de se déplacer et de rentrer chez eux sont particulièrement préoccupantes.

Dans le contexte des nombreuses violations des accords de cessez-le-feu, il importe de préciser comment nous pouvons empêcher qu'elles se reproduisent grâce au nouveau mécanisme de surveillance au Liban, dont la FINUL fait partie. Nous réaffirmons notre appui à l'initiative de nos amis algériens d'envoyer une mission du Conseil de sécurité dans ce pays, notamment pour envoyer un message clair en faveur du maintien du cessez-le-feu.

La situation dans la zone de séparation est encore plus imprévisible. En Syrie, les Israéliens, profitant du changement de Gouvernement à Damas, ont infligé d'énormes dommages aux capacités militaires de la Syrie, se sont emparés d'un territoire de plus de 500 kilomètres carrés, ont occupé la zone de séparation dans la région du Golan, le secteur Bravo, et le versant sud-est du mont Hermon, et ont avancé au cœur de la province syrienne de Qouneïtra, en violation des termes de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces. Jérusalem-Ouest a émis des signaux alarmants laissant entendre que l'Accord de 1974 ne serait plus valide et que le mont Hermon devait être restitué à Israël. Dans les circonstances actuelles, les Casques bleus ne peuvent pas exécuter efficacement les tâches qui leur ont été confiées.

Dans le même temps, les nouvelles autorités syriennes ont confirmé qu'elles acceptaient le déploiement des forces de maintien de la paix des Nations Unies dans la zone de séparation du plateau du Golan. Les autorités libanaises continuent également de soutenir les soldats de la paix en actes et en paroles. Nous exprimons notre plein soutien à la FINUL et à la FNUOD, qui jouent un rôle clef dans le maintien de la stabilité dans la région, et nous appelons toutes les parties à garantir strictement la sécurité des Casques bleus et à s'abstenir de toute action de nature à restreindre leur liberté de circulation ou à entraver l'exécution de leur mandat. Nous rappelons que, comme le réaffirme la déclaration du Président S/PRST/2025/1 sur le Liban, adoptée hier, les soldats de la paix ne doivent jamais être pris pour cibles.

Il est impossible pour la FINUL et la FNUOD de mener à bien leur travail important tant que la souveraineté et l'intégrité territoriale des deux républiques arabes sont menacées et que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ne sont pas mises en œuvre. Cela vaut surtout pour Israël, qui a envahi les territoires des pays arabes voisins. Nous appelons le Conseil de sécurité à défendre sans équivoque ces principes, sans quoi il ne peut y avoir de stabilisation et d'amélioration de la situation dans la région.

Tous ces problèmes ne sont pas le fait du hasard, mais s'inscrivent dans le contexte des opérations militaires sans précédent menées par Israël, dont les dirigeants affirment mener une guerre sur sept fronts. Ces opérations bénéficiaient jusqu'à récemment du soutien militaire et politique inconditionnel de Washington, dont la politique qui a échoué a conduit à la crise dans laquelle se trouve toute la région du Moyen-Orient, ses populations civiles, ainsi que les soldats de la paix qui y travaillent et qui continuent de s'acquitter héroïquement de leur mission conformément au mandat qui leur a été confié.

Les derniers événements dans la zone du conflit israélo-arabe incitent à un optimisme prudent. À cet égard, la mise en œuvre intégrale et de bonne foi des accords sur la cessation des hostilités entre Israël et le Liban, et entre Israël et le Hamas, revêt une grande importance. Les éléments clefs sont bien connus : cessation des hostilités, retrait des forces israéliennes, libre accès de l'aide humanitaire et retour aux principes universellement reconnus du processus de paix au Moyen-Orient, tels qu'ils sont inscrits dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M^{me} Wu (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et le général Gauchat de leurs exposés aujourd'hui.

La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) jouent un rôle indispensable dans le maintien de la stabilité dans la région. La FNUOD reste une présence vitale dans la région et exerce une fonction de liaison essentielle entre les parties et avec les populations sur le terrain. De même, l'ONUST joue un rôle capital dans la surveillance des cessez-le-feu et la supervision des accords d'armistice, et pour empêcher que des incidents isolés ne prennent plus d'ampleur.

La FINUL a un rôle important à jouer pour aider l'État libanais à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006). Les États-Unis saluent les plus de 10 000 soldats de la paix de plus de 50 pays qui servent au sein de la FINUL et les plus de 1 200 soldats de la paix qui servent au sein de la FNUOD. Ces derniers mois, ils ont eu à composer avec un environnement opérationnel changeant et parfois instable, et nous remercions les soldats de la paix de leur souplesse et de leur résilience, ainsi que de leur engagement à rester sur place et à mener à bien leurs missions en cette période difficile.

Comme nous l'avons évoqué cette semaine, les États-Unis restent déterminés à appuyer Israël et le Liban dans leurs efforts pour mettre en œuvre l'accord qu'ils ont conclu le 27 novembre afin que les civils, de part et d'autre de la Ligne bleue, puissent regagner leurs foyers en toute sécurité. Nous appelons à nouveau toutes les parties à respecter la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux de la FINUL et à éviter toute action susceptible de les exposer à des risques ou de leur porter préjudice. Cela est essentiel pour permettre à la FINUL d'effectuer des patrouilles et de fournir au Conseil des informations sur les comportements incompatibles avec la résolution 1701 (2006). Les États-Unis n'ont cessé de réaffirmer leur appui à la capacité d'Israël d'exercer son droit de légitime défense, conformément au droit international. Il est primordial que tous les groupes gardent à l'esprit la nécessité d'instaurer la stabilité en Syrie. À cet égard, nous prenons note des propos de Hay'at Tahrir el-Cham selon lesquels la Syrie ne devrait constituer une menace pour aucun de ses voisins, et nous espérons que d'autres mesures seront prises à cette fin. Nous prenons acte avec inquiétude des informations selon lesquelles un civil a été tué lors d'une attaque dans le secteur bravo de la zone de limitation le 15 janvier. Nous exhortons toutes les parties dans la zone de limitation à tirer pleinement parti de la fonction de liaison essentielle de la FNUOD afin d'éviter tout malentendu, et espérons que les affrontements s'atténueront et que le calme sera rétabli dans la zone de séparation.

En fin de compte, nous appelons de nos vœux une stabilité durable entre Israël et la Syrie et encourageons toutes les parties à respecter l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à la zone de séparation et les moyens de les faire respecter. Nous réaffirmons notre soutien à l'Accord. Israël a clairement indiqué son intention de respecter les termes de l'Accord, dès que les conditions le permettront, et a précisé que ses actions étaient temporaires et se limitaient à défendre ses frontières. À cette fin, nous appelons de nos vœux une réduction des affrontements et un retour au calme dans la zone de séparation. Nous réaffirmons aussi avec force que le personnel de maintien de la paix des Nations Unies et les positions qu'il occupe ne doivent jamais être la cible d'attaques. Nous condamnons toutes les attaques délibérées contre le personnel et les positions des Nations Unies. La sécurité et la sûreté du personnel de maintien de la paix revêtent la plus haute importance.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et le général Gauchat de leurs exposés.

Après plus d'un an de conflit et de souffrances au Moyen-Orient, les peuples de la région connaissent aujourd'hui un moment d'espoir, puisque le peuple syrien s'est libéré de la tyrannie d'Al-Assad, que des avancées politiques ont été réalisées au Liban et qu'un accord de cessez-le-feu et un accord sur la libération des otages ont été conclus à Gaza, selon ce que nous avons appris. Le Royaume-Uni continuera d'œuvrer sans relâche pour que nous puissions saisir cette occasion et instaurer la paix tant attendue. La Ligne bleue a été le théâtre de violences incessantes et dévastatrices au cours de l'année écoulée. Nous sommes fermement convaincus qu'un cessez-le-feu et une solution politique durable sont la seule voie viable vers la paix, la stabilité et la sécurité pour les peuples libanais et israélien. Alors que nous approchons de la fin de la période de cessez-le-feu de 60 jours, il faut tout mettre en œuvre pour continuer d'avancer et éviter la reprise du conflit. Les violations de l'accord ne feront que nous ramener au bord du précipice, et nous appelons les parties à respecter les engagements auxquels elles ont souscrit.

Dans ce contexte, le Royaume-Uni félicite la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour avoir maintenu sa visibilité et ses activités opérationnelles dans des circonstances difficiles. Le Royaume-Uni continuera d'appuyer la FINUL dans le rôle fondamental qu'elle joue pour maintenir le calme le long de la

Ligne bleue et permettre le déploiement renforcé de l'Armée libanaise dans le sud du Liban, conformément à l'accord de cessez-le-feu et à la résolution 1701 (2006).

Nous avons toujours condamné les attaques contre les Casques bleus. Ceux-ci ne doivent jamais être pris pour cible. Toutes les parties ont l'obligation, en vertu du droit international, de garantir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et de ses locaux.

En ce qui concerne la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes reste vital pour garantir la stabilité en ce moment charnière pour la Syrie et l'ensemble de la région. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être respectées. Cela est plus important que jamais au moment où la Syrie s'engage dans une transition politique en quête d'un avenir plus sûr et plus pacifique. Le Royaume-Uni est clair : il attend d'Israël qu'il honore son engagement à ce que sa présence dans la zone de séparation soit à la fois limitée et temporaire. Nous demandons à Israël de définir des échéances pour son retrait de la zone de séparation. Je voudrais une fois encore rappeler la position de longue date du Royaume-Uni, à savoir que le plateau du Golan est un territoire occupé et que nous ne reconnaissons pas son annexion par Israël.

Enfin, après des mois de désespoir, la nouvelle de l'accord conclu entre Israël et le Hamas apporte un espoir, ô combien nécessaire. Les otages et leurs familles ont enduré des tourments inimaginables, et l'ampleur des souffrances à Gaza dépasse l'entendement. Cet accord constitue une base qui permettra de faire des progrès, afin de ramener les otages chez eux, d'apporter secours, reconstruction et espoir aux civils qui souffrent depuis longtemps et de parvenir à la solution des deux États, solution tant attendue qui permettrait aux Palestiniens et Israéliens de vivre dans la paix et la sécurité.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et le général Gauchat de leurs exposés.

Les récents bouleversements au Liban et en Syrie ont eu de graves répercussions sur les opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), et elles doivent faire face à des défis de taille. Il est impératif que la communauté internationale parvienne à un consensus pour prendre des mesures afin de soutenir les deux missions dans l'exercice efficace de leurs mandats. Je voudrais souligner quatre points.

Premièrement, il faut respecter les mandats des missions. La FINUL et la FNUOD sont des missions établies par le Conseil de sécurité. Elles jouent un rôle important dans le maintien de la stabilité générale de la situation sur le terrain dans leurs zones d'opérations respectives. Récemment, la FINUL a été empêchée de mener à bien les opérations relevant de son mandat, et des restrictions ont été imposées aux patrouilles de la FNUOD. Le pays concerné est tenu de mettre en œuvre les résolutions du Conseil et de lever immédiatement toutes les restrictions afin de garantir la liberté de circulation des missions.

Deuxièmement, il faut garantir la sécurité des soldats de la paix. Il y a peu, les Forces de défense israéliennes ont attaqué des positions et un mirador de la FINUL, faisant des blessés parmi le personnel de la mission, et le camp de la FNUOD a été pris d'assaut par des individus non autorisés. Je tiens à rappeler que les missions des Nations Unies ne doivent pas être prises pour cibles dans le cadre d'opérations militaires et que toute attaque délibérée contre des soldats de la paix constitue une violation flagrante du droit international. Ces actes doivent faire l'objet d'une enquête et leurs auteurs doivent être traduits en justice. La Chine aide le Secrétariat et les missions à prendre les mesures nécessaires pour renforcer leurs capacités de perception de la situation, détection, de surveillance et d'analyse de l'information

afin qu'ils puissent mieux répondre aux situations d'urgence. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent améliorer la formation à la sécurité et renforcer les capacités de leurs soldats de la paix.

Troisièmement, il faut respecter la souveraineté du pays concerné. En décembre 2024, Israël a déployé des soldats dans la zone de séparation militarisée entre la Syrie et Israël sous le prétexte d'« opérations limitées et temporaires », qui se poursuivent à ce jour. Cette situation ne doit pas devenir la nouvelle norme. La région du Golan est reconnue par la communauté internationale comme un territoire syrien occupé. Nous demandons instamment à Israël de respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil et l'Accord sur le dégagement des forces, de se retirer sans délai du territoire syrien et de s'abstenir de toute action susceptible de compliquer la situation.

Quatrièmement, les parties doivent pleinement s'engager en faveur d'un cessez-le-feu. Si la Chine se félicite de l'accord de cessation des hostilités entre le Liban et Israël, elle note avec inquiétude la poursuite des frappes contre le pays du cèdre. Le 15 janvier, les médiateurs ont annoncé qu'un accord avait été conclu sur un cessez-le-feu à Gaza, ce dont la Chine se félicite. Nous espérons sincèrement que l'accord sera véritablement mis en œuvre afin qu'un cessez-le-feu global et permanent puisse être instauré à Gaza et contribuer ainsi à l'apaisement des tensions dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Toutefois, Israël n'a pas encore donné son approbation finale à l'accord, alors que les opérations que continuent de mener les Forces de défense israéliennes à Gaza ont fait 80 nouvelles victimes. Tout cela suggère que la situation actuelle tant entre le Liban et Israël qu'à Gaza reste très fragile. La communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent rester unis et faire front commun pour promouvoir et faciliter la mise en œuvre des accords de cessez-le-feu et pour maintenir la paix et la stabilité régionales.

Enfin, je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage aux personnels des deux missions, qui continuent de s'acquitter de leur mandat au milieu des bouleversements et de l'instabilité, et les remercier de leur action inlassable au service de la paix et de la sécurité. La Chine reste prête à travailler avec la communauté internationale, à continuer d'appuyer fermement l'exécution des mandats et à œuvrer pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

M. Moscoso (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et le général Patrick Gauchat de leurs exposés instructifs.

La situation actuelle au Moyen-Orient, en particulier au Liban et en Syrie, constitue l'un des défis les plus graves pour notre engagement collectif en faveur de la paix et de la sécurité internationales et exige notre attention la plus urgente et tous nos meilleurs efforts diplomatiques. Dans ce contexte, le Liban et la Syrie sont autant d'occasions de construire une paix durable et d'assurer la stabilité régionale, et l'action menée par la communauté internationale est à cet égard essentielle.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies qui font l'objet de notre débat aujourd'hui continuent de jouer un rôle fondamental dans des circonstances de plus en plus complexes et font face à des contraintes importantes qui doivent être levées de toute urgence. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) s'acquitte d'une mission cruciale en surveillant la cessation des hostilités et en soutenant le Gouvernement libanais dans l'exercice de sa souveraineté. Toutefois, au cours des derniers mois, les restrictions à sa liberté de mouvement et les attaques directes contre son personnel se sont multipliées, ce qui constitue une violation de la résolution 1701 (2006) et met en péril non seulement les Casques bleus, mais aussi la stabilité

de la région. Le Conseil doit veiller à ce que les résolutions 1701 (2006), 1559 (2004) et 1680 (2006), qui soulignent l'importance de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale du Liban, soient pleinement appliquées. À cet égard, nous saluons l'accord de cessation des hostilités du 26 novembre 2024 entre Israël et le Liban et espérons qu'il pourra être maintenu. Toutefois, nous sommes préoccupés par les violations commises depuis.

La formation récente d'un nouveau Gouvernement marque une étape importante vers la stabilité politique après des mois d'incertitude. Le Panama félicite le Président Joseph Aoun et le nouveau Premier Ministre Najib Azmi Mikati et leur adresse ses meilleurs vœux. De même, nous saluons les efforts qu'ils déploient pour restaurer la confiance de la population dans les institutions et améliorer la gouvernance démocratique dans un contexte de crise parmi les plus graves de l'histoire du pays. Le Panama reconnaît le rôle crucial de l'Armée libanaise dans le renforcement de la sécurité nationale et le soutien qu'elle apporte au mandat de la FINUL.

J'en viens maintenant à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). La Force joue un rôle crucial dans la surveillance du cessez-le-feu sur le plateau du Golan. Toutefois, les récentes violations de l'Accord sur le déengagement des forces de 1974 ont mis en péril la stabilité régionale et la sécurité du personnel des Nations Unies et entravent sa capacité à s'acquitter de son mandat. Il est impératif que le Conseil renforce son appui à la mission.

La crise humanitaire en Syrie continue de toucher des millions de personnes. Plus de 6,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et 5,5 millions de réfugiés sont aux prises avec des difficultés extrêmes, qui sont aggravées par le manque d'accès aux services de base, tels que l'eau potable, la nourriture et les traitements médicaux. Le Panama insiste sur la nécessité d'un accès humanitaire sans entrave pour que l'aide parvienne aux personnes qui en ont le plus besoin. Il est indispensable de protéger les civils, en particulier les femmes, les enfants et les communautés minoritaires, et de préserver les infrastructures essentielles.

La mise en œuvre de l'esprit de la résolution 2254 (2015) reste le cadre de référence pour une transition politique inclusive, dirigée par les Syriens et soutenue par la communauté internationale. La fragmentation territoriale et l'influence des acteurs extérieurs font obstacle à cette transition. La communauté internationale doit soutenir un processus de réconciliation nationale inclusif et durable, dans lequel la participation de tous les secteurs de la société syrienne est garantie.

Les événements au Liban et en Syrie sont intrinsèquement liés à d'autres conflits régionaux, notamment la guerre à Gaza, qui aggravent l'instabilité dans la région. Cette dynamique a intensifié les tensions transfrontières, augmentant les déplacements massifs de population. Dans ce contexte, une réponse coordonnée et résolue du Conseil est vitale. De même, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, telles que la Ligue des États arabes, doit être renforcée afin d'apporter des solutions durables à la situation complexe que connaît la région. Dans ce contexte, nous demandons instamment à toutes les parties de respecter l'inviolabilité du personnel et des installations des Nations Unies.

Nous réaffirmons la nécessité d'appliquer intégralement les résolutions pertinentes, notamment la résolution 1701 (2006), en ce qui concerne le Liban, et les résolutions 350 (1974) et 2254 (2015), en ce qui concerne la Syrie, afin de garantir la cessation des hostilités et le soutien aux processus politiques et humanitaires. Nous appuyons les efforts visant à renforcer les institutions démocratiques au Liban et à promouvoir un dialogue inclusif en Syrie en tant que base d'une paix durable. Nous estimons qu'il est essentiel de garantir des ressources financières et logistiques suffisantes pour que la FINUL et la FNUOD puissent s'acquitter efficacement de leurs mandats. Nous réaffirmons notre attachement à la souveraineté et à l'intégrité

territoriale du Liban et de la Syrie, et exhortons toutes les parties à respecter les frontières internationalement reconnues.

La paix au Moyen-Orient relève de la responsabilité collective de tous les États Membres de l'ONU. Les missions de la FINUL et de la FNUOD sont une expression concrète de notre engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales, et leur succès dépend de notre soutien continu et résolu. Le Panama réaffirme qu'il est prêt à travailler avec tous les acteurs pour que ces missions continuent à servir de catalyseur pour la stabilité et l'espoir dans la région.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la Fédération de Russie, de l'organisation de cette importante séance d'information. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint Lacroix et le général Gauchat de leurs exposés fort utiles.

Les opérations de maintien de la paix restent l'un des piliers de l'action menée par l'ONU pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Leur importance n'est nulle part plus grande qu'au Moyen-Orient aujourd'hui. Les mandats de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) sont essentiels pour garantir la stabilité et le respect des accords internationaux et pour faire progresser l'objectif plus large d'une paix durable. Nous sommes profondément préoccupés par les menaces croissantes auxquelles sont confrontés les soldats de la paix de la FNUOD et de la FINUL.

Nous condamnons fermement l'agression israélienne en cours dans les territoires syriens et l'incursion illégale des Forces de défense israéliennes dans les zones de séparation établies dans le cadre de l'Accord sur le dégagement des forces de 1974. Ces actions constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et représentent une grave menace pour la paix et la stabilité régionales et l'intégrité territoriale de la Syrie. L'Accord sur le dégagement de 1974 reste contraignant et doit être respecté sans exception. Aucune force, à l'exception de la FNUOD, ne doit avoir de présence militaire entre les lignes alpha et bêta. Toute action unilatérale susceptible de porter atteinte à cet accord est inacceptable.

De même, le Pakistan reconnaît le rôle essentiel que joue la FINUL pour préserver la stabilité dans le Sud-Liban, en vertu de la résolution 1701 (2006).

Le Pakistan se félicite de l'accord de cessation des hostilités conclu le 26 novembre entre le Liban et Israël. Nous appuyons les nouvelles autorités libanaises et leur détermination à respecter cet accord, mais sommes profondément alarmés par les infractions persistantes à l'accord commises par les Forces de défense israéliennes, notamment les violations de l'espace aérien, les frappes aériennes et les restrictions à la liberté de circulation de la FINUL.

Israël doit honorer l'échéance de 60 jours prévue à l'accord pour mener à bien son retrait du Sud-Liban. Tout retard ou écart par rapport à ce calendrier pourrait compromettre l'accord déjà fragile. Les préoccupations en lien avec la sécurité doivent être signalées rapidement aux mécanismes appropriés, notamment la FINUL, au lieu de recourir à des violations unilatérales de l'accord et de la résolution 1701 (2006). La liberté de circulation sans restriction de la FINUL et le déploiement complet des forces armées libanaises sont indispensables pour instaurer sécurité et stabilité, comme le prévoit la résolution 1701 (2006).

Le Pakistan incite le Conseil de sécurité à veiller à l'exécution intégrale et sans entrave des mandats aussi bien de la FNUOD que de la FINUL. Elles doivent bénéficier sur la durée d'un appui politique et opérationnel du Conseil. La FNUOD et la FINUL doivent être dotées des ressources et technologies modernes idoines pour rehausser leur efficacité opérationnelle et garantir la sûreté et la sécurité des soldats

de la paix. La sûreté et la sécurité des missions des Nations Unies et des soldats de la paix de la FNUOD et de la FINUL sont primordiales. Les auteurs d'attaques contre les Casques bleus doivent en répondre.

Enfin, la FNUOD et la FINUL sont essentielles pour préserver la paix tant que les différends sous-jacents ne sont pas réglés. Le retrait d'Israël des territoires libanais et syriens, y compris les hauteurs du Golan, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban et de la Syrie, et le retrait d'Israël des territoires palestiniens occupés sont les conditions *sine qua non* d'une paix et d'une sécurité durables dans la région. Nous espérons que le cessez-le-feu à Gaza est réel et qu'il sera la première étape sur la voie d'un règlement global, incluant la solution à deux États et la création d'un État palestinien indépendant et souverain.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et le général de division Gauchat de de leurs exposés.

D'emblée, ma délégation se félicite vivement de l'accord conclu en vue d'un cessez-le-feu et de la libération des otages à Gaza, attendus de longue date. Après 15 mois de violence et d'instabilité, la concrétisation de ce cessez-le-feu à Gaza permet enfin d'espérer que l'année qui commence sera plus paisible au Moyen-Orient.

Néanmoins, derrière ce jalon tant attendu, n'oublions pas les sacrifices des soldats de la paix dans la région, qui ont enduré des attaques délibérées alors qu'ils défendaient vaillamment la paix. En hommage à leur courage, je voudrais faire les trois observations suivantes.

Premièrement, nous condamnons avec la plus grande énergie toute attaque contre les forces de maintien de la paix, leurs installations et leurs sites. Depuis le mois d'octobre, des informations inquiétantes faisant état de dizaines d'agressions délibérées contre des soldats de la paix dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) parviennent en permanence au Conseil. Nous n'avions encore jamais observé de violence ciblée d'une telle ampleur contre les Casques bleus. En tant que pays fournisseur de contingents, nous sommes profondément alarmés du dangereux précédent que cela pourrait créer. Soyons clairs : aucun argument ne peut justifier d'attaques délibérées contre les soldats de la paix ou les missions des Nations Unies, qui peuvent être constitutives de crimes de guerre. Ces actions enfreignent le droit international et trahissent la confiance que les États Membres accordent à l'ONU.

Deuxièmement, même si une attaque n'est pas délibérée, les parties doivent s'abstenir de toute mesure susceptible de compromettre la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Nous nous inquiétons gravement que ces attaques aient fait des victimes parmi les soldats de la paix et endommagé les installations de l'ONU. Protéger les soldats de la paix n'est pas seulement une question de vie et de dignité humaines, c'est aussi crucial pour que les missions puissent exécuter leur mandat.

En notre qualité de fournisseur de contingents et de Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, notre première priorité a trait à la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Nous attendons avec intérêt la réunion préparatoire de la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, en avril, que nous coorganiserons avec le Pakistan, afin de garantir que les Casques bleus puissent s'acquitter de leurs tâches sans craindre qu'il leur soit porté préjudice.

Troisièmement, nous demandons instamment à toutes les parties de s'atteler en priorité à réunir des conditions propres à garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix de la FINUL et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Au Liban, les violations du cessez-le-feu non seulement

enfreignent la résolution 1701 (2006), mais elles menacent également d'empêcher d'avancer vers une paix permanente de part et d'autre de la Ligne bleue.

De même, en Syrie, les activités militaires d'Israël dans la zone de séparation et au-delà de la ligne rouge restent préoccupantes. Israël a beau affirmer qu'il s'agit d'opérations temporaires et défensives, l'essor de l'occupation en cours jette un sérieux doute sur ces affirmations.

Autre élément préoccupant, il semblerait que les communautés syriennes dans la zone de séparation et alentour se disent très inquiètes de la présence d'Israël, ce qui pourrait conduire à des tensions et une instabilité accrues dans la zone d'opérations de la FNUOD et alentour.

Nous exhortons Israël à s'acquitter de ses engagements vis-à-vis de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes. Nous appelons également toutes les parties régionales à entamer une nouvelle ère de coexistence.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance à la demande de la Fédération de Russie.

Je remercie également le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et le général de division Patrick Gauchat de leurs exposés importants.

Compte tenu de l'objet de notre séance, la Sierra Leone tient à exprimer tout d'abord ses condoléances à l'ONU, à la République de l'Inde et à la famille endeuillée du général de brigade Amitabh Jha, Commandant adjoint de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), dont le décès est survenu en décembre de l'année dernière.

La Sierra Leone félicite la FNUOD et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) de leurs efforts pour exécuter leurs mandats indispensables dans des conditions périlleuses, sur fond d'escalade des difficultés au Moyen-Orient. Ces missions restent essentielles pour maintenir la stabilité et empêcher une nouvelle aggravation des tensions dans leurs zones d'opérations respectives dans le Golan syrien et au Sud-Liban.

La Sierra Leone observe avec une grande préoccupation le cycle de violence, l'instabilité et l'incertitude qui découlent des bouleversements politiques et activités militaires constatés récemment en Syrie et au Liban, en particulier au regard des opérations de la FNUOD et de la FINUL. La situation dans le Golan syrien est marquée par des attaques constantes contre les positions des forces de maintien de la paix, qui ont fait des blessés, violent l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes et compromettent les opérations menées par la FNUOD pour maintenir la paix dans le Golan syrien.

La FNUOD joue toujours un rôle crucial s'agissant de surveiller le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie sur le plateau du Golan. Toutefois, nous sommes vivement préoccupés par les difficultés auxquelles se heurtent de plus en plus les soldats de la paix, notamment les restrictions à leur liberté de circulation, la hausse des risques de sécurité et la présence constante, dans la zone de séparation, de soldats des Forces de défense israéliennes et d'autres acteurs non autorisés. Ces obstacles empêchent non seulement la FNUOD de s'acquitter efficacement de son mandat, mais ils risquent également de compromettre le calme précaire qui règne dans la région. Nous appelons toutes les parties à respecter l'Accord sur le dégagement des forces de 1974 et à coopérer pleinement pour assurer la sécurité et l'efficacité opérationnelle de la FNUOD.

En outre, les actions des deux parties qui impliquent l'utilisation d'engins de chantier et de matériel de construction autre que les éléments de séparation désignés sont tout à fait inadmissibles et sont incompatibles avec le cessez-le-feu. Ces structures

physiques pourraient bien avoir restreint la zone d'influence de la FNUOD pour ce qui est d'effectuer des patrouilles et de répondre à d'autres situations d'urgence.

La Sierra Leone salue les efforts de la FNUOD et la coopération des autres parties pour faciliter le retour en toute sécurité des personnes de part et d'autre de la Ligne bleue et l'administration de services médicaux aux blessés dans l'esprit de la défense de la dignité humaine, malgré la situation actuelle en matière de sécurité. Ces actions témoignent d'une coopération politique et militaire durable en vue d'instaurer la confiance et de promouvoir les relations entre les parties au conflit.

De même, au Liban, la FINUL est confrontée à un environnement opérationnel de plus en plus précaire, aggravé par la montée des tensions le long de la Ligne bleue et des actes d'hostilité qui mettent en péril la sécurité des soldats de la paix. La capacité de la mission de s'acquitter de son mandat au titre de la résolution 1701 (2006) est en outre entravée par les restrictions d'accès et la désinformation, qui menacent d'éroder la confiance des populations locales. Nous demandons instamment à toutes les parties de respecter pleinement le mandat de la FINUL, de s'abstenir de tout acte de provocation et d'œuvrer en faveur de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006) afin de garantir la stabilité dans le sud du Liban.

En outre, il est préoccupant de constater que le 4 janvier, la FINUL a observé un bulldozer des FDI détruisant un baril bleu servant à délimiter la ligne de retrait entre le Liban et Israël à Labbouné, ainsi qu'un mirador appartenant à l'Armée libanaise juste à côté d'une position de la FINUL à cet endroit. Nous sommes d'avis que la destruction délibérée et directe par les FDI de biens appartenant clairement à la FINUL et d'infrastructures appartenant à l'Armée libanaise constitue une violation flagrante de la résolution 1701 (2006) et du droit international. Aussi appelons-nous tous les acteurs à éviter toute action, notamment la destruction de biens et d'infrastructures civils, susceptible de compromettre l'accord de cessation des hostilités.

Malgré ces violations, nous notons que les FDI ont commencé à se retirer des zones situées autour de Naqoura. Nous notons également que même si les FDI sont encore présentes ailleurs dans la zone d'opérations de la FINUL, les préparatifs en vue de leur retrait progressif, parallèlement au déploiement renforcé de l'Armée libanaise dans le sud du Liban, se poursuivent.

Nous félicitons la FINUL d'appuyer le redéploiement des Forces libanaises sur les positions de Naqoura et d'Ima el-Chaab après le retrait des forces israéliennes. Nous espérons que les soldats de la paix des Nations Unies dans le sud du Liban continueront à assurer la liaison et la coordination avec les deux parties afin de désamorcer le conflit et d'appuyer la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006).

Nous prenons note de la mise en place d'un nouveau Gouvernement au Liban et d'un Gouvernement intérimaire en Syrie, et nous pensons que ces évolutions pourraient avoir d'importantes retombées positives sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix de la FINUL et de la FNUOD, ainsi que sur l'exécution effective de leurs mandats.

En outre, la cessation des hostilités entre Israël et le Liban et les engagements connexes visant à renforcer les arrangements de sécurité et à assurer l'application de la résolution 1701 (2006) constituent une évolution positive et permettent d'espérer que le conflit dans le sud du Liban pourra être réglé, ce qui facilitera à son tour l'exécution effective du mandat de la FINUL. Dans le même esprit, nous notons avec satisfaction la déclaration faite par le Président du Mécanisme d'application de la cessation des hostilités le 15 janvier, selon laquelle

« les points de contrôle et les patrouilles de l'Armée libanaise fonctionnent efficacement dans tout le sud-ouest du Liban, et les soldats sont dévoués à leur mission en tant que seuls garants de la sécurité du Liban. Leur présence crée

un sentiment de sécurité et de stabilité, ce qui sera important pour les civils qui pourront reprendre bientôt leurs activités normales dans la région ».

La FINUL et la FNUOD sont essentielles à la préservation de la stabilité régionale. Nous appelons toutes les parties prenantes à respecter leurs engagements, à garantir un accès sans entrave pour les soldats de la paix et à donner la priorité à un dialogue constructif pour remédier aux tensions sous-jacentes. À cet égard, le Conseil doit non seulement donner la priorité aux actions qui garantissent la sécurité des soldats de la paix, mais aussi faciliter l'exécution effective des mandats des missions respectives. Réaffirmons notre responsabilité collective d'appuyer ces missions, notamment par une visite au Liban, et de garantir leur sécurité, leur efficacité et leur capacité de contribuer à une paix à long terme dans la région.

Pour terminer, nous regrettons de constater, dans le cadre des conflits au Moyen-Orient et ailleurs, un mépris inquiétant pour le respect et l'application du droit international. Je pense notamment à l'interdiction des attaques contre les soldats de la paix. Hélas, les graines de l'impunité, qui ont été semées au fil du temps, prennent maintenant racine du fait de l'application sélective et incohérente du droit international, qui est profondément ancrée, ainsi que d'actes posés secrètement ou au grand jour, sur une longue période, visant à saper les mécanismes d'établissement des responsabilités. La question de l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis contre des soldats de la paix est, depuis le début, liée à leur sûreté et à leur sécurité et doit donc être considérée comme une priorité par le Conseil. Je voudrais donc rappeler la résolution 2589 (2021), dans laquelle le Conseil a demandé que l'on mette à nouveau l'accent sur les mesures visant à faire traduire en justice les auteurs de tous actes de violence dirigés contre les soldats de la paix des Nations Unies et d'autres personnels servant dans les opérations de maintien de la paix.

Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a été le premier à condamner des personnes pour des attaques contre des soldats de la paix des Nations Unies. Par conséquent, nous condamnons tous les actes de violence dirigés contre les membres du personnel des Nations Unies servant dans les opérations de maintien de la paix. Nous appelons au plein respect du droit international et des obligations internationales applicables, ainsi que des accords sur le statut des forces et des accords sur le statut de la mission conclus entre les missions des Nations Unies et les États hôtes.

M^{me} Jurečko (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Lacroix, et le général Gauchat de leurs exposés.

Cette semaine a été marquée par une avancée importante. Remplis d'espoir, nous saluons l'accord de cessez-le-feu conclu entre Israël et le Hamas à Gaza, et nous appelons à sa pleine mise en œuvre. Après plus d'un an de souffrances, il s'agit d'une étape décisive pour ouvrir la voie à la paix pour les Israéliens et les Palestiniens, ainsi que pour les populations de la région.

Alors que nous sommes témoins de changements dans la région qui nous donnent de l'espoir, il importe de noter que la paix est fragile si les engagements ne sont pas respectés. Le moment est venu pour les acteurs de la région de tenir les promesses faites et de mettre en œuvre les accords conclus, qu'ils soient récents ou remontent à plusieurs décennies. Le moment est venu pour les acteurs de la région de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale et de faire preuve de retenue afin d'éviter toute nouvelle escalade.

La Slovénie souligne qu'elle appuie vigoureusement l'action menée par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Leur présence est et doit rester un facteur de stabilité. La liberté de circulation du personnel doit être assurée, de même que sa sûreté et

sa sécurité, qui restent une priorité absolue. Nous sommes préoccupés par l'environnement opérationnel difficile, et notamment par certains des problèmes évoqués aujourd'hui.

Premièrement, nous soulignons qu'aucune force ne doit être présente dans la zone de séparation surveillée par la FNUOD et qu'aucune activité ne doit y être menée. Toutes les parties doivent respecter les dispositions de l'Accord sur le dégagement des forces de 1974, maintenir le cessez-le-feu et préserver la stabilité sur le Golan. Aussi sommes-nous profondément préoccupés par la présence et les opérations des forces israéliennes, notamment leur déploiement sur le mont Hermon syrien et leurs récentes frappes aériennes, des actes qui constituent des violations de l'Accord. La Slovaquie réaffirme sa position de longue date, à savoir qu'elle ne reconnaît pas la souveraineté israélienne sur le plateau du Golan.

Deuxièmement, nous nous félicitons des progrès notables réalisés au Liban ces dernières semaines, tant sur le plan de la sécurité que sur le plan politique. Par conséquent, il est d'autant plus important que la communauté internationale appuie résolument ces évolutions positives. En ce qui concerne l'accord de cessez-le-feu, il est indispensable que les dispositions de l'accord soient pleinement respectées. Cela inclut le retrait complet et en temps voulu des Forces de défense israéliennes et le déploiement de l'Armée libanaise, qui a certainement besoin d'une assistance renforcée. La FINUL joue un rôle important d'appui, que nous saluons.

Nous sommes préoccupés par les violations qui persistent et appelons de nouveau à la mise en œuvre de toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006), sans exception. Nous soulignons également que le seul moyen de prévenir la reprise des hostilités et de garantir l'instauration de la paix et de la stabilité est de prendre des mesures constructives pour renforcer la confiance et de continuer de mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu dans son intégralité.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Fédération de Russie d'avoir demandé la tenue de la présente séance, et j'exprime ma sincère gratitude à M. Lacroix et au général Gauchat pour les exposés détaillés qu'ils nous ont présentés aujourd'hui sur cette question urgente.

La situation dans la région exige une attention immédiate et ciblée de notre part. Nous sommes confrontés à l'implacable réalité d'un accord de cessez-le-feu qui se trouve à un moment charnière. L'expiration potentielle de cet accord de cessez-le-feu et les violations que continuent de commettre les Forces de défense israéliennes font peser des risques importants sur la stabilité régionale et la sécurité des populations civiles.

Je voudrais formuler les trois observations suivantes.

Premièrement, nous sommes vivement préoccupés par les informations faisant état de violations commises par les Forces de défense israéliennes au Liban et en Syrie, qui sapent le fondement même de la Charte des Nations Unies. Ces violations de l'accord de cessez-le-feu au Liban et de l'Accord sur le dégagement de 1974 ne mettent pas seulement en péril la paix fragile, mais menacent également de déclencher un conflit régional de plus grande envergure. Chaque violation érode la confiance qui est indispensable à une paix durable. Nous soulignons l'importance pérenne de l'Accord sur le dégagement de 1974. Depuis près de 50 ans, cet accord fondateur sert de cadre essentiel pour la stabilité dans la région. En outre, la résolution 1701 (2006) reste la pierre angulaire de notre approche de la paix et de la sécurité dans la région, et il est impératif de garantir son application intégrale, ainsi que celle des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous nous associons à l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles honorent, sans exception ni délai, les obligations qui leur incombent en vertu de ces accords et des résolutions du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, le rôle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) reste critique. Je voudrais insister, dans les termes les plus énergiques, sur le fait que la sûreté et la sécurité des membres du personnel des Nations Unies doivent rester inviolables. Je saisis cette occasion pour saluer leur sens du sacrifice et leur dévouement dans des conditions de plus en plus dangereuses. Il faut faciliter leur liberté de circulation et leur accès sans entrave afin qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat et de leurs responsabilités.

Troisièmement, ma délégation réaffirme son attachement indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban et de la Syrie. Ces principes sont fondamentaux au regard du droit international et aux fins de la stabilité régionale. Il faut prendre des mesures rapides et résolues contre toutes les actions qui compromettent ces droits souverains ou le processus politique en cours.

Pour terminer, à mesure que nous avançons, nous devons être plus déterminés encore à appuyer collectivement la FNUOD et la FINUL dans l'accomplissement de leurs missions cruciales. Leur présence constitue un mécanisme vital pour la stabilité et la prévention des conflits. Nous appelons à nouveau toutes les parties à faciliter leurs opérations et à respecter leur mandat. Il est essentiel que l'accord de cessez-le-feu, qui expire dans moins de deux semaines, soit mis en œuvre. Le retrait complet et rapide des forces israéliennes des territoires libanais et syrien doit se faire dans le respect du droit international. Le chemin vers une paix durable passe par un engagement sans faille de la part de toutes les parties prenantes. Nous devons œuvrer de concert pour éviter toute escalade des tensions et créer les conditions propices au dialogue et à la réconciliation, ainsi qu'à un processus politique couronné de succès au Liban et en Syrie. Nous restons déterminés à agir dans ce sens.

M. Sekeris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, et le Chef de mission de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, le général Patrick Gauchat, de leurs contributions très utiles à la question qui nous occupe.

Dans un monde pris dans le tourbillon des tensions régionales et d'une instabilité croissante, les missions de maintien de la paix interviennent souvent dans des zones où il n'y a tout simplement pas de paix à maintenir. Elles accomplissent les tâches qui leur sont confiées dans des conditions dangereuses. Elles font de leur mieux pour apporter un véritable changement dans des lieux où la réalité dépasse parfois l'entendement.

Pourtant, les tensions actuelles dans la région du Moyen-Orient n'ont pas épargné les Casques bleus, ce qui est profondément regrettable au vu de la loyauté, du dévouement et de l'engagement dont les soldats de la paix font preuve pour rétablir la paix et la sécurité, tant au Liban qu'en Syrie.

En ce qui concerne l'évolution de la situation au Liban, l'élection de M. Joseph Aoun en tant que nouveau Président, parallèlement à la désignation de M. Nawaf Salam en tant que nouveau Premier Ministre, offre une occasion sans précédent de rétablir l'unité politique dans un pays en proie à l'instabilité depuis des années. En cette période d'optimisme, nous saluons la visite, aujourd'hui, du Secrétaire général au Liban, une visite en signe de solidarité avec le peuple libanais, comme l'a dit le Secrétaire général lui-même. Mon pays, la Grèce, est prêt à jouer un rôle important dans ce nouveau chapitre prometteur. Après tout, le Premier Ministre grec, M. Kyriakos Mitsotakis, a été le premier dirigeant de l'Union européenne à se rendre à Beyrouth après la conclusion, le 26 novembre, de l'accord de cessez-le-feu entre Israël et le Hezbollah.

Il ne fait aucun doute que l'accord de cessez-le-feu a créé une dynamique positive, une étincelle d'espoir pour surmonter 13 mois d'hostilités extrêmement

difficiles. C'est pourquoi les parties ne doivent pas laisser passer ce moment propice. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), mission de maintien de la paix qui joue un rôle constructif dans la surveillance de la cessation des hostilités, est essentielle à la mise en œuvre complète et durable du cessez-le-feu et, à terme, à l'instauration d'une paix pérenne dans la région.

Dans le même temps, l'engagement de l'Armée libanaise à étendre son contrôle sur l'ensemble du territoire libanais est remarquable. La Grèce est prête à appuyer l'Armée libanaise dans cette tâche importante, conformément à la résolution 1701 (2006). Cependant, la coopération entre l'Armée libanaise et la FINUL est tout aussi importante dans la perspective du rétablissement de la paix.

En ce qui concerne le maintien de la paix, un peu plus à l'est du Liban, une autre mission de maintien de la paix détient les clefs de la porte menant à la paix : la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD). S'agissant de cette mission, les Casques bleus tentent depuis des années d'aider la Syrie et Israël à clore le chapitre du conflit, tout en préservant le cessez-le-feu et en supervisant la mise en œuvre de l'Accord sur le dégagement.

À ce stade, il convient de mentionner que, à l'instar de la dynamique positive qui prévaut actuellement au Liban, la réalisation d'une transition politique inclusive en Syrie constitue un autre défi de taille. À cet égard, la Grèce appuie l'unité, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Syrie et la création des conditions propices à une transition politique inclusive qui garantisse la protection des droits humains et des membres des minorités religieuses et ethniques. Dans le même temps, la Grèce exprime son plein appui à la FNUOD et appelle toutes les parties à respecter l'Accord sur le dégagement de 1974.

Il ne fait aucun doute que, à la suite des événements marquants survenus dans les deux pays, la FINUL et la FNUOD constituent un investissement collectif en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales. Il s'agit d'un investissement qui vaut la peine d'être protégé, étant donné que les soldats de la paix demeurent résolument engagés à protéger les civils, même au péril de leur vie. Dans ce contexte, la Grèce est vivement préoccupée par les attaques qui ont pris pour cible la FINUL et la FNUOD au cours des derniers mois.

Pour terminer, conformément aux principes qui sont les siens, la Grèce appelle toutes les parties à s'abstenir de toute action susceptible de mettre les Casques bleus en danger. Après tout, quand la situation se gâte, les missions de maintien de la paix représentent un pilier de stabilité, d'unité et de paix dans une région qui, depuis des décennies, est en proie à des cycles répétés d'instabilité, de division et de discorde. Même si le succès des missions n'est jamais garanti, elles peuvent réaliser ce que d'autres ne peuvent pas faire, et elles peuvent gérer des conflits auxquels d'autres ne peuvent pas ou ne veulent pas remédier.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Lacroix et le général Gauchat pour leurs présentations.

Le Proche-Orient a connu un épisode de tensions sans précédent depuis octobre 2023. Dans ce contexte, la France est engagée pour mettre fin à ce cycle de violences, en lien avec ses partenaires. Au Liban, le long de la Ligne bleue, la France a œuvré avec les États-Unis pour parvenir à l'accord de cessation des hostilités du 26 novembre 2024, posant un jalon important vers la mise en œuvre complète de la résolution 1701 (2006). Le Président de la République, Emmanuel Macron, est aujourd'hui à Beyrouth, à la rencontre du Président Aoun et du Premier Ministre désigné Salam, pour leur témoigner du soutien de la France dans cette période cruciale. La situation reste fragile, mais la réduction des hostilités a été très significative. Les forces israéliennes ont entamé leur retrait, en parallèle du déploiement des forces armées libanaises. Il est nécessaire que les délais impartis pour ces

opérations, c'est-à-dire 60 jours, soient respectés. À terme, l'objectif reste la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). À Gaza, la France n'a cessé d'œuvrer en faveur de la libération des otages et de l'obtention d'un cessez-le-feu. Nous saluons l'annonce d'un accord entre Israël et le Hamas, rendu possible grâce aux efforts des États-Unis, du Qatar et de l'Égypte. Il faut adopter dès à présent une approche de moyen et de long terme fondée sur la solution des deux États, seule à même de permettre l'édification d'un État pour les Palestiniens et de garantir la sécurité des Palestiniens et des Israéliens. La France coprésidera, en juin 2025, avec l'Arabie saoudite, une conférence internationale à New York pour la mise en place de la solution des deux États.

Enfin, en Syrie, la chute du régime d'Al-Assad offre de nombreux espoirs. La France appelle les autorités de fait à garantir que le processus de transition sera représentatif de toutes les composantes de la société syrienne et organisé dans l'esprit des grands principes établis par la résolution 2254 (2015). Dans ce contexte, il est important que la Syrie et Israël respectent l'Accord sur le dégageement des forces de 1974, ce qui implique pour Israël de se retirer de la zone de séparation prévue par cet accord et de cesser ses opérations sur le territoire syrien.

Ces derniers mois, les trois opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ont joué un rôle clef pour enrayer le cycle des violences et apaiser les tensions. La France salue le courage et le professionnalisme de leurs personnels. Elle rend hommage aux pays fournisseurs de contingents et aux Casques bleus engagés sur le terrain, alors que nombre d'entre eux ont été blessés depuis octobre 2023.

La France y prend toute sa part, en déployant près de 700 soldats au sein de la FINUL. Nous venons de renforcer ses capacités en matière de génie, afin qu'elle adapte au mieux ses activités.

Il est crucial que ces trois opérations puissent mettre en œuvre leur mandat sans entrave et nous condamnons donc toutes les attaques visant les missions des Nations Unies, leurs personnels et leurs locaux, ainsi que toute tentative de remettre en cause leur action.

Il est important, enfin, que ces missions puissent adapter leurs activités en cas d'évolution de la situation. À la suite de l'accord de cessation des hostilités obtenu au Liban, et de l'adoption, hier, de la déclaration du Président du Conseil de sécurité appuyant la contribution des Nations Unies à la mise en œuvre de l'accord (S/PRST/2025/1), nous encourageons celles-ci à réfléchir aux adaptations nécessaires de la posture de la FINUL pour prendre en compte cette nouvelle situation, dans le cadre de son mandat, afin de faciliter la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006).

M^{me} Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et le général Gauchat de leurs exposés.

De profonds changements s'annoncent au Moyen-Orient. Ces derniers mois, nous avons assisté à la chute du régime d'Al-Assad en Syrie, à la cessation des hostilités entre le Liban et Israël, et à l'élection d'un nouveau Président du Liban après plus de deux ans de vacance de ces fonctions. L'accord de cessez-le-feu et de libération des otages conclu mercredi est également porteur d'espoir pour les populations de Gaza et d'Israël. Il s'agit là d'avancées considérables qui peuvent, espérons-le, ouvrir la voie à un avenir plus radieux pour la Syrie, le Liban et l'ensemble de la région.

Dans le sillage de ces changements soudains, le besoin de stabilité n'a jamais été aussi évident. Depuis plus de 50 ans, la Force des Nations Unies chargée d'observer

le désengagement (FNUOD) surveille la zone de séparation. Depuis près de 20 ans, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) exécute, dans le cadre de son mandat actuel, des tâches similaires le long de la Ligne bleue entre le Liban et Israël. Ces missions ont contribué à apporter sécurité et certitude aux populations de part et d'autre des frontières. Jour après jour, ces soldats de la paix risquent leur vie pour défendre la paix. Certains ont fait le sacrifice ultime. Dans l'exécution de ces tâches, nous soulignons que tous les acteurs ont le devoir de garantir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix et de ses locaux, conformément au droit international.

Je voudrais insister sur trois points à cet égard.

Premièrement, la FNUOD et la FINUL contribuent à l'apaisement des tensions dans la région. Elles font et feront partie intégrante des efforts déployés pour maintenir cette désescalade à l'avenir. Mais pour atteindre cet objectif, il faut que les bonnes conditions soient réunies. Cela signifie que les soldats de la paix doivent bénéficier d'une liberté de circulation sans entrave et de ressources suffisantes pour pouvoir exécuter leur mandat. Cela signifie également que les patrouilles, les convois logistiques et les missions de réapprovisionnement doivent pouvoir se déplacer librement. Leurs positions ne doivent pas être menacées, contestées ou démantelées par l'usage de la force brute. Les mandats des missions doivent également bénéficier d'un appui politique. Les discours politiques de quelque acteur que ce soit ne doivent pas porter atteinte à l'immunité et à l'impartialité des soldats de la paix. Il est rassurant de constater que le Conseil reste uni dans son soutien à la FNUOD et à la FINUL. Ce soutien restera vital alors que nous nous efforçons d'instaurer une paix durable dans la région.

Deuxièmement, le Danemark est fier de contribuer depuis des années à l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et, par extension, à la FNUOD. Nous pensons qu'une nouvelle Syrie ne pourra voir le jour que si les nouvelles autorités sont capables de sécuriser les frontières du pays. Le Danemark réaffirme qu'Israël doit se retirer de la zone de séparation. La FNUOD doit être autorisée à s'acquitter de son mandat sans ingérence, conformément à la résolution 350 (1974). Nous restons préoccupés par les informations faisant état de la présence de structures israéliennes permanentes dans la zone d'opération de la FNUOD, d'incursions des Forces de défense israéliennes dans le territoire syrien et de déclarations relatives à l'installation de colons israéliens dans le Golan syrien occupé. Ces actes sont interdits par le droit international, notamment le droit international humanitaire.

Troisièmement, le Danemark reste pleinement engagé en faveur de la FINUL, de la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et de la pérennisation de l'accord de cessez-le-feu. La FINUL doit bénéficier d'un appui politique et opérationnel pour exécuter son mandat efficacement aux côtés de l'Armée libanaise après le retrait de tous les autres acteurs armés du sud du Liban. À terme, nous envisageons que l'Armée libanaise assume toutes les responsabilités dans le sud du Liban, et le Danemark est fier d'apporter une contribution financière à l'Armée libanaise pour soutenir cette mission cruciale.

Pour terminer, pour consolider la tendance positive dans la région, nous devons nous appuyer sur des fondations stables et fiables. La FNUOD et la FINUL restent des piliers incontournables de ces fondations. Nous restons pleinement déterminés à faire en sorte que ces deux missions puissent s'acquitter de leur mandat en effectuant librement leurs patrouilles, en préservant les frontières internationalement reconnues et en fournissant des informations crédibles concernant la situation sur le terrain.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et le général Gauchat de leurs exposés.

La multiplication des conflits au Moyen-Orient au cours de l'année écoulée a clairement mis en évidence le caractère indispensable du rôle que jouent les soldats de la paix et le personnel civil de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). En cette période où les tensions, les conflits et l'instabilité s'intensifient, la FNUOD et la FINUL continuent d'apporter une contribution inestimable aux efforts de désescalade et de fournir des informations indispensables pour éclairer les décisions du Conseil. Je saisis cette occasion pour réaffirmer la reconnaissance et l'appui sincères du Guyana pour leur détermination inébranlable à s'acquitter de leurs mandats respectifs et pour leur courage sans faille, même dans des circonstances de plus en plus dangereuses et au péril de leur sécurité personnelle.

La situation sur le plateau du Golan continue de mettre à rude épreuve la stabilité régionale. Selon les informations qui nous ont été communiquées, la situation en matière de sécurité dans cette zone est tendue et imprévisible, avec de nombreuses violations quotidiennes de l'Accord sur le dégagement des forces de 1974, notamment l'installation non autorisée de matériel de communication et la présence prolongée et renforcée des forces israéliennes dans la zone de séparation.

De même, la dynamique complexe qui entrave les efforts de maintien de la paix de la FINUL dans le sud du Liban nécessite une coopération et un dialogue internationaux soutenus afin de régler les problèmes qui se posent de toute urgence. La mission demeure confrontée à de nombreux obstacles dans l'exécution de son mandat. La sécurité du Liban et de son peuple est primordiale et ne doit pas être délibérément compromise.

Nous condamnons toutes les attaques contre les soldats de la paix et appelons toutes les parties à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, à s'abstenir de toute action compromettant la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux de la FINUL, et à respecter la liberté de circulation du personnel de la FINUL.

Nous soulignons également que, bien que la FNUOD et la FINUL mènent leurs opérations de manière exemplaire, nous ne devons pas attendre de ces missions qu'elles s'acquittent de leurs tâches dans ces conditions instables et dangereuses sans les ressources nécessaires pour garantir la sûreté et la sécurité de leur personnel. Le Guyana demande donc instamment au Conseil d'apporter un appui robuste aux missions, en leur fournissant les ressources et le soutien politique nécessaires pour qu'elles puissent remplir leur rôle important. Le Conseil doit également œuvrer à l'instauration d'une paix durable dans la région. Le Guyana reste vivement préoccupé par les actions d'Israël dans le sud du Liban et le Golan syrien occupé et par ses incursions dans d'autres parties de la Syrie. Les nombreuses violations signalées de l'accord de cessez-le-feu par les Forces de défense israéliennes (FDI) et le rythme lent auquel les FDI se retirent du sud du Liban remettent en question la possibilité d'une cessation durable des hostilités. Le Guyana appelle de nouveau au plein respect des dispositions de l'Accord sur le dégagement de 1974 et au respect par les parties de leurs obligations au titre de l'accord de cessez-le-feu et de la résolution 1701 (2006).

Alors que nous concentrons nos efforts sur la situation au Liban et dans le Golan syrien occupé, il importe de garder à l'esprit le fait que les difficultés dans ces deux contextes sont directement liées à la situation en Palestine, engendrée par l'occupation brutale et permanente d'Israël. Nous espérons que l'annonce d'un accord de cessez-le-feu à Gaza ouvrira la voie à la relance du processus de paix palestinien et à des progrès vers la réalisation de la solution des deux États. C'est essentiel pour le peuple palestinien et pour la stabilité et la paix dans toute la région du Moyen-Orient, y compris Israël. Nous prenons également note avec optimisme des progrès importants accomplis au Liban avec l'élection d'un Président et d'un Premier Ministre.

Le Conseil et les autres partenaires doivent soutenir le Gouvernement et le peuple libanais à ce stade critique, alors qu'ils s'efforcent de placer le pays sur la voie de la stabilité et de la prospérité.

Le Guyana maintient son engagement à appuyer les efforts acharnés qu'il faudra déployer pour instaurer la paix dans toute la région du Moyen-Orient. Nous continuerons de plaider en faveur d'un avenir placé sous le signe de la stabilité, de l'unité et de la prospérité pour les peuples du Liban et de la Syrie. Une fois encore, nous ne saurions trop remercier les soldats de la paix et le personnel civil de la FNUOD et de la FINUL, qui font preuve de courage et de dévouement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Algérie.

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et le général de division Patrick Gauchat de leurs exposés instructifs.

La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) opèrent dans un contexte extrêmement difficile et sont confrontées à de multiples menaces qui pèsent sur leur personnel et leurs locaux. Les violations continues des zones d'opération de la FINUL et de la FNUOD par les forces militaires israéliennes sont une source de profonde préoccupation. L'Algérie réaffirme son appui sans faille à ces missions et son ferme attachement à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix. Nous réaffirmons que les attaques contre les soldats de la paix constituent des crimes de guerre. À cet égard, nous condamnons avec la plus grande fermeté les attaques délibérées des forces d'occupation israéliennes contre le personnel de la FINUL et la destruction délibérée de ses locaux. Nous demandons que des enquêtes impartiales et exhaustives soient menées et que le principe de responsabilité soit pleinement appliqué.

En outre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2766 (2024) il y a près d'un mois, renouvelant le mandat de la FNUOD. L'Algérie appelle à sa pleine mise en œuvre et soutient les principales dispositions de la résolution, y compris, premièrement, l'obligation de respecter pleinement les dispositions de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974 ; deuxièmement, la nécessité de faire preuve de la plus grande retenue et d'empêcher toutes violations du cessez-le-feu et incursions dans la zone de séparation ; et troisièmement, l'importance de veiller à ce qu'il n'y ait aucune activité militaire de quelque sorte que ce soit dans la zone de séparation. Les actions d'Israël dans la zone de séparation et ses multiples incursions dans le territoire syrien constituent une grave menace, non seulement pour la Syrie, qui traverse une période délicate, mais aussi pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Le Conseil de sécurité doit réaffirmer les dispositions de ses résolutions et prendre des mesures énergiques pour mettre fin à ces actions.

La FINUL et la FNUOD ont été chargées par le Conseil de surveiller le respect du cessez-le-feu et de rendre compte de la situation sur le terrain. Après les exposés de M. Lacroix et du général Gauchat, la situation est claire pour tout le monde. Il incombe maintenant au Conseil de sécurité d'agir. Personne ne doit être au-dessus de la loi et l'obligation de rendre des comptes doit être garantie. Nous sommes fermement convaincus que les rôles de la FINUL et de la FNUOD ne sont pas destinés à être permanents.

Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région en mettant fin à l'occupation de toutes les terres arabes pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient. Le cycle de violence actuel illustre une fois de plus une vérité irréfutable : nous ne pouvons nous permettre d'aborder la situation dans la région en proposant des solutions fragmentées. Les problèmes auxquels elle est confrontée sont interconnectés et ce n'est qu'en suivant une approche holistique que nous pourrions espérer parvenir à une paix véritable et durable.

Nous nous félicitons de l'accord de cessez-le-feu annoncé mercredi, qui, nous l'espérons, mettra un terme aux effusions de sang dévastatrices à Gaza. Si cette évolution est bienvenue, nous devons être clairs quant au fait qu'elle ne peut ni ne doit être notre objectif ultime. L'accord doit servir de tremplin vers une solution durable et juste. Il doit ouvrir la voie à la création d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Al-Qods al-Charif.

Pour terminer, les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 497 (1981) et 1701 (2006), constituent le cadre d'un Moyen-Orient stable et pacifique. Nos efforts collectifs doivent se concentrer sur l'accélération de leur pleine mise en œuvre. L'heure n'est résolument plus aux demi-mesures. Nous ne pouvons plus nous permettre de nous contenter de gérer le conflit dans la région. Engageons-nous ensemble, avec détermination, sur la voie d'un règlement durable qui apporte paix et justice au Moyen-Orient.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La présidence donne la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Zoghbi (Liban) (*parle en arabe*) : Avant tout, puisque c'est la première fois que le Liban prend la parole ce mois-ci au Conseil, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil. Je tiens à remercier l'Algérie de son appui constant au Liban : l'Algérie, pays frère, a toujours été à nos côtés pour défendre les causes justes. Je remercie également les États-Unis de leur présidence le mois dernier, et la Russie d'avoir demandé la tenue de cette séance.

Je sais gré aux intervenants, dont le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, qui se trouve actuellement au Liban avec le Secrétaire général, M. António Guterres. Je saisis d'ailleurs l'occasion pour dire que le Liban les remercie de cette visite effectuée en signe de solidarité. Je remercie enfin le Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, le général de division Patrick Gauchat.

Nous nous réunissons en ce début d'année où le Liban entame un nouveau chapitre, avec l'élection à la présidence de la République du général Joseph Aoun, et la nomination au poste de Premier Ministre du juge Nawaf Salam, qui a été chargé de former un gouvernement. Cette étape constitutionnelle cruciale permet au peuple libanais, en particulier aux femmes et aux jeunes, d'espérer que le Liban saura se relever et connaîtra un avenir plus radieux.

Dans l'allocution qu'il a prononcée après son investiture en tant que Commandant en chef de l'Armée libanaise et Président du Conseil supérieur de défense, le Président a réaffirmé le droit de l'État à avoir le monopole des armes et à contrôler ses frontières afin de pouvoir lutter contre la contrebande et le terrorisme, préserver notre intégrité territoriale, appliquer les résolutions internationales et empêcher l'agression israélienne contre le territoire libanais. Le Liban réaffirme son attachement et son adhésion à la déclaration de cessation des hostilités et aux engagements découlant des arrangements de sécurité renforcés concernant la résolution 1701 (2006), qu'il s'emploie concrètement à mettre en œuvre.

Suite au retrait des forces israéliennes, des unités de l'Armée libanaise sont en train de terminer leur déploiement à Ras-Naqoura, Tyr et dans les villes du secteur occidental du Sud-Liban. Mon pays s'efforce d'améliorer son positionnement et de sécuriser des points importants, en coordination avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et le comité de surveillance du cessez-le-feu, composé de cinq membres. Dans ce contexte, des unités spécialisées de l'Armée libanaise poursuivent des levés d'ingénierie afin d'éliminer les engins non explosés, de déblayer les décombres et d'ouvrir les routes. Par ailleurs, un premier contingent

de nouvelles recrues a rejoint l'Armée, conformément à la première phase du plan de renforcement des unités militaires déployées dans le sud, qui prévoit le recrutement de 6 000 soldats pour mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) dans son intégralité. Des volontaires ont commencé à se former à l'équipement spécialisé qui sera distribué aux unités.

Alors que le Liban a réaffirmé sa volonté de respecter la cessation des hostilités, Israël continue de violer l'accord. Entre le 27 novembre et le 22 décembre 2024, Israël a mené plus de 816 attaques terrestres et aériennes contre le Liban. À maintes reprises, Israël a détruit les barils qui délimitent la Ligne bleue, le dernier incident en date ayant eu lieu le 4 janvier. Ce jour-là, Israël a utilisé des bulldozers pour détruire une tour d'observation de l'Armée libanaise près d'une position de la FINUL, en violation flagrante de la résolution 1701 (2006). Israël continue de bombarder des villages le long de la frontière libanaise, de piéger des maisons, de détruire des quartiers résidentiels et de bloquer des routes, pour empêcher les Libanais déplacés de regagner leurs foyers et entraver le processus de reconstruction. Le Liban tient à mettre en garde contre ces violations et attaques répétées contre sa souveraineté. Elles font peser une grave menace sur les efforts internationaux visant à garantir la sécurité et la stabilité dans la région et compromettent ceux qui cherchent à rétablir le calme aux frontières.

Le Liban appelle le Conseil, et en particulier les pays qui ont parrainé la déclaration, à adopter une position ferme et claire sur les violations répétées d'Israël et à le contraindre à honorer les obligations que lui font la déclaration de cessation des hostilités et les résolutions internationales pertinentes. Le Liban souligne qu'il faut respecter sa souveraineté et son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et qu'Israël a l'obligation de se retirer sans délai de tout le territoire libanais dans un délai de 60 jours, aux termes de la déclaration. Nous soulignons que l'Armée libanaise a confirmé qu'elle était prête à se redéployer dans les villages du Sud-Liban, comme cela a déjà été démontré. Le Secrétaire général Guterres, s'exprimant aujourd'hui au siège de la FINUL à Naqoura, a déclaré que l'occupation continue de la zone d'opérations de la FINUL par Israël, ainsi que ses opérations militaires sur le territoire libanais, violent la résolution 1701 (2006), font peser une menace permanente sur la sûreté et la sécurité du personnel de la FINUL, et doivent cesser.

Le Liban tient à nouveau à remercier les États-Unis et la France du rôle vital qu'ils ont joué dans l'adoption de la déclaration de cessation des hostilités.

Le Liban rend hommage à l'ONU et au Conseil de sécurité, par le truchement desquels la FINUL appuie la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), et souligne qu'il faut respecter l'inviolabilité des positions et du personnel de la FINUL. À cet égard, nous condamnons le fait qu'Israël attaque de manière répétée les positions de la FINUL, qu'il prend délibérément la Force pour cible directe et qu'il menace son personnel. Le Liban souligne le rôle important que jouera la FINUL pour confirmer le retrait de l'armée israélienne et surveiller le respect de l'accord de cessation des hostilités, afin de permettre une stabilité durable à la frontière. Le Liban souligne l'importance d'une coordination constante avec l'Armée libanaise.

Le Liban attend avec impatience que la communauté internationale appuie ses institutions et ses services de sécurité, en particulier l'Armée libanaise, ainsi que ses efforts de reconstruction. Le Liban, qui a tant souffert, mérite le soutien du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : La présidence donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Israël a toujours affirmé, et je le répète ici aujourd'hui, que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour ramener les nôtres

chez eux. Cet engagement inébranlable envers nos citoyens demeure central à tout ce que nous faisons.

Depuis des années, Israël met en garde contre les menaces croissantes dans notre région, contre l'accumulation des forces du Hezbollah dans le sud du Liban et contre les violations, en Syrie, de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces. Depuis des années, ces mises en garde sont dédaignées. Aujourd'hui, c'est animés d'un espoir de progrès que nous sommes réunis. Nous devons réfléchir à ces avertissements dédaignés et au lourd tribut qui en a découlé. Israël a toujours pris des mesures pour protéger son peuple et garantir sa stabilité, et notre engagement à cet égard est immuable. Ces lettres, les innombrables lettres, les centaines de lettres que nous avons écrites, les avertissements que nous avons lancés et les rapports détaillés qu'Israël a présentés contiennent les éléments de preuve du renforcement militaire du Hezbollah dans le sud du Liban, ainsi que des violations de l'Accord sur le dégagement dans la zone de séparation avec la Syrie. Ces lettres sont la preuve que nous avons prévenu le Conseil que cela se produirait. Ces documents auraient dû être des appels à l'action. Au lieu de cela, ils ont été négligés et n'ont servi que de ramasse-poussière. Ce n'est que lorsqu'Israël a été contraint d'agir que le Conseil a retrouvé sa voix. Et lorsqu'il a retrouvé sa voix, il n'a, hélas, pas condamné les terroristes qui prennent nos civils pour cible, jusqu'à ce jour.

Depuis des années, le Conseil entend des avertissements au sujet de la menace croissante que le Hezbollah fait peser sur le Liban, Israël et la région dans son ensemble. Nous l'avons mis en garde contre le stockage de milliers de roquettes et de missiles antichars, la contrebande d'armes sophistiquées en provenance de l'Iran et la construction de milliers de gaines de tunnel et de réseaux militaires cachés. Nous avons dévoilé au grand jour la transformation par le Hezbollah du sud du Liban en une forteresse de la terreur. Aujourd'hui, nous sommes au lendemain d'un tournant historique. Hassan Nasrallah est mort, tout comme plusieurs de ses successeurs, et un coup décisif a été porté au Hezbollah. Un cessez-le-feu est en place. Le Liban est parvenu à élire un nouveau Président, ce qui constitue une avancée considérable après des années de chaos politique.

Mais ne confondons pas le calme avec la paix. Les cicatrices de l'agression du Hezbollah restent gravées dans le territoire et dans la vie des personnes qui l'ont subie. Plus de 22 000 roquettes se sont abattues sur les maisons israéliennes, déplaçant plus de 63 000 civils. Israël a découvert et démantelé plus de 10 000 engins explosifs, 870 lanceurs et 60 000 dispositifs de communication. Une grande partie de ces infrastructures a été construite à quelques mètres seulement des positions de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Ce n'est ni le Conseil ni la FINUL qui a affronté le réseau terroriste du Hezbollah ; c'est Israël. Grâce à notre détermination et à notre résilience, nous avons non seulement défendu notre peuple, mais aussi donné au Liban l'occasion de retrouver sa souveraineté.

Il est temps que le Conseil reconnaisse les résultats obtenus grâce aux actions d'Israël. En démantelant l'infrastructure terroriste du Hezbollah, nous avons donné à l'Armée libanaise et au Gouvernement libanais la marge de manœuvre nécessaire pour commencer à reconquérir leur nation. C'est le moment ou jamais de libérer le Liban de son statut d'État failli, pris en otage par une organisation terroriste. Mais soyons clairs. Cette occasion propice ne durera pas éternellement. Nous constatons déjà que le Hezbollah tente de se réorganiser. Des armes sont introduites en contrebande par la frontière entre la Syrie et le Liban. Des fonds sont acheminés pour réarmer le Hezbollah, qui a toujours des agents actifs au sud du Litani, en violation flagrante de la résolution 1701 (2006). Nous ne permettrons pas que l'histoire se répète.

Cela nous amène à la situation en Syrie. Rien qu'entre septembre et novembre 2024, des centaines de violations de l'Accord sur le dégagement des forces

de 1974 ont été confirmées, documents à l'appui. Des positions militaires ont été établies dans la zone de séparation, en violation flagrante de l'Accord. Des individus armés infiltrent régulièrement la ligne alpha et tentent de mener des opérations sur le territoire israélien. Ces activités ne sont pas cachées. Elles sont visibles, et il en a été abondamment rendu compte à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). En réponse à la situation émergente en Syrie, Israël a pris des mesures limitées et temporaires dans des zones stratégiques afin de neutraliser les menaces immédiates. Ces mesures n'ont pas été prises à la légère, mais elles étaient nécessaires pour protéger nos citoyens et empêcher les groupes armés de menacer le territoire israélien. Israël reste attaché au cadre de l'Accord sur le dégagement, y compris aux principes relatifs à la zone de séparation. Nous maintenons une coordination étroite avec la FNUOD, et je tiens à rappeler au Conseil ce qu'il s'est passé le 7 décembre 2024, lorsque nos forces ont contribué à protéger les soldats de la FNUOD contre des attaques.

Toutefois, les violations persistantes compromettent la stabilité fragile de la région. Israël est conscient du rôle vital joué par les soldats de la paix sur le terrain dans le maintien de la stabilité et accorde la plus grande importance à leur sécurité. Mais il est temps de prendre des mesures pour combler les lacunes de leurs mandats, qui n'ont pas permis de prévenir les agressions. Les missions de maintien de la paix ne doivent pas se contenter d'exister. Il y a beaucoup de contingents et de soldats, qui coûtent beaucoup d'argent, mais ils ne sont pas là juste pour être là. Ils doivent être habilités à agir de manière résolue. Ils mener à bien leur mission en veillant activement à l'application des mandats et en demandant des comptes aux auteurs de violations. La découverte d'une infrastructure terroriste massive pendant le conflit met en lumière des années d'échecs opérationnels. Le *modus operandi* de la FINUL doit changer pour prévenir de nouvelles violations et garantir la pleine application de la résolution 1701 (2006). La FNUOD doit veiller à ce que les violations soient confirmées en toute transparence, documents à l'appui, et à ce qu'il y soit donné suite.

Israël est déterminé à respecter les accords internationaux, y compris l'Accord sur le dégagement des forces. Mais notre attachement à ces accords ne doit pas être interprété à tort comme de la faiblesse. Nous agissons pour contrer toute menace à notre sécurité. Israël ne permettra pas aux menaces contre la sécurité de s'enraciner à ses frontières, comme l'ont fait le Hamas et le Hezbollah. La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes pour faire obstacle à la contrebande d'armes et aux efforts de reconstruction militaire du Hezbollah. L'inaction ne fera qu'accentuer l'instabilité. Le Conseil doit regarder la réalité en face. Les actions d'Israël ont permis d'éviter l'effondrement de l'ordre dans le sud du Liban et dans la zone de séparation. En démantelant les réseaux terroristes du Hezbollah et en affrontant les menaces en Syrie, Israël a donné à la communauté internationale une occasion de retrouver la paix. Mais cette situation ne durera pas éternellement. Le Conseil doit appuyer les accords de cessez-le-feu, les actions d'Israël et la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006).

À la représentante du Liban, je dis ici qu'Israël a donné à son gouvernement une chance de se reconstruire. Son gouvernement doit tirer parti de ce moment et de cette occasion pour rétablir sa souveraineté et garantir un avenir exempt de terrorisme. Et au peuple libanais, je dis que le Liban lui appartient à lui, et non à l'Iran. C'est le moment pour lui de récupérer son pays et d'avancer vers un avenir plus radieux.

Israël a rempli son rôle. Nous sommes déterminés à respecter l'accord de cessez-le-feu et le mécanisme dirigé par les États-Unis, ayant soumis des centaines de signalements de violations, dont 168 violations majeures. Cependant, les progrès de l'Armée libanaise restent lents et doivent s'accélérer. Si le Hezbollah tente de se reconstruire, Israël agira de manière résolue. La FINUL et la FNUOD doivent tirer

les enseignements de leurs échecs passés et veiller à ce que leurs mandats soient rigoureusement exécutés.

Pour terminer, je voudrais dire que le choix qui s'offre au Conseil est clair. Resterait-il les bras croisés alors que le Hezbollah se restructure, que les réseaux terroristes se reconstituent et que l'histoire menace de se répéter ? Ou bien agirait-il pour que l'avenir du Liban soit fait de paix et de stabilité ? Israël a montré ce qu'il est possible de faire lorsque l'action remplace le silence. Le Conseil doit suivre cet exemple.

Le Président (*parle en anglais*) : La présidence donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Aldahhak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, de son exposé. Nous appuyons ses efforts et son action pour que la mission s'acquitte de son mandat. Nous saluons également la présence du général Patrick Gauchat, Chef de mission et Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), et commandant de la force et Chef de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) par intérim. Nous le remercions de son exposé et, par son intermédiaire, nous exprimons nos condoléances à la FNUOD ainsi qu'à la famille de M. Amitabh Jha, défunt commandant de la force par intérim, et au Gouvernement indien.

La Syrie souligne le rôle important joué par la FNUOD et l'ONUST. Nous réaffirmons notre engagement à continuer d'appuyer ces deux missions et à leur fournir les installations nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat comme il se doit et assurer la sécurité de leur personnel. À cet égard, nous rendons hommage au précédent Chef de la FNUOD, le général Nirmal Thapa, et nous saluons la nomination de la générale Anita Asma à la tête de la Force.

Mon pays insiste sur la nécessité d'un retour immédiat et inconditionnel de la FNUOD sur les sites de déploiement qui lui ont été assignés, afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat de manière appropriée et poursuivre son travail de surveillance et de consignation des attaques israéliennes en cours ainsi que des violations de l'Accord sur le désengagement des forces de 1974.

Les actes d'agression d'Israël contre la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et contre la sécurité de son peuple, qu'il s'agisse de ses raids répétés sur les infrastructures et les zones civiles syriennes, ainsi que sur les infrastructures militaires et de service syriennes, ou de ses incursions qui se poursuivent sans cesse depuis le 8 décembre 2024 dans de nombreuses zones du Mont Hermon, de la province de Qouneïtra et des zones voisines jusqu'aux provinces de Deraa et de Rif-Damas, constituent autant de violations du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981), ainsi que la résolution concernant le Golan syrien occupé adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2024 (résolution 79/90 de l'Assemblée générale).

Les forces d'occupation israéliennes ont avancé sur des dizaines de kilomètres au-delà de la ligne de cessez-le-feu et des zones de séparation et de limitation. Elle ont attaqué des citoyens syriens dans les zones où elles sont entrées, ont confisqué leurs maisons et déplacé un grand nombre d'entre eux, détruisant les infrastructures civiles. Ces pratiques agressives sont inacceptables et ne peuvent être justifiées par aucun prétexte avancé par les autorités d'occupation. Elles doivent être condamnées par le Conseil et des mesures immédiates doivent être prises pour y mettre fin.

À cet égard, mon pays rejette totalement la déclaration du Premier Ministre de l'entité d'occupation israélienne, selon laquelle l'Accord sur le désengagement des forces

de 1974 s'est effondré. La Syrie appuie la réponse du commandement de la FNUOD concernant cette déclaration, affirmant que l'Accord sur le dégagement reste valable quels que soient les changements de régime et de gouvernement des parties, comme le garantissent le droit international et les normes internationales en vigueur. Nous soulignons que nous sommes prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord.

La Syrie demande au Conseil de contraindre les autorités d'occupation israéliennes à se retirer immédiatement et sans condition des zones dans lesquelles elles ont mené des incursions récentes en Syrie et à respecter l'Accord sur le dégagement, comme nous n'avons cessé de le réclamer. La Syrie a, pour sa part, déclaré sans équivoque son plein attachement à cet accord.

Nous réaffirmons notre droit naturel et inaliénable de récupérer intégralement le Golan syrien occupé, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous rejetons les tentatives israéliennes d'imposer une nouvelle occupation comme un fait accompli. Nous remercions les membres qui ont soutenu la position syrienne au cours de cette séance. Les mandats de la FNUOD et de l'ONUST restent nécessaires et ont pour objectif de garantir la paix et la sécurité régionales jusqu'à ce qu'une solution juste, globale et durable soit trouvée dans la région et que les forces d'occupation israéliennes se retirent complètement du Golan syrien conformément aux résolutions adoptées sur la base du droit international.

Pour terminer, nous voudrions féliciter le Liban, un pays frère, de l'élection de M. Joseph Aoun à la présidence et de la nomination de M. Nawaf Salam au poste de Premier Ministre. Nous souhaitons au Liban beaucoup de succès et de stabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante du Liban a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M^{me} Zoghbi (Liban) (*parle en anglais*) : Je serai très brève, Monsieur le Président. Si Israël se préoccupe de l'avenir du Liban et de son peuple, il devrait, premièrement, respecter sa souveraineté et son intégrité territoriale ; deuxièmement, respecter et appliquer la résolution 1701 (2006) et l'accord de cessation des hostilités ; troisièmement, cesser ses violations contre mon pays ; et quatrièmement, se retirer immédiatement de toutes les terres occupées.

La séance est levée à 17 h 35.